

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 mai 2021

Compte-rendu affiché le 04 juin 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Nejma REDJEM

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Fabienne TIRTIAUX, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Sonia MONFORT à Laure LAURENT, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT DE LA
MÉTROPOLE DE LYON 2019**

Délibération : 05.2021.048

Transmis en préfecture le : 04/06/2021

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric RAGON

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est présenté au conseil le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole de Lyon est responsable de l'alimentation en eau potable et du service de l'assainissement pour l'ensemble de sa population. Elle a choisi la gestion directe pour le service de l'assainissement et la délégation de service public pour le service de l'eau potable. Elle définit la stratégie, détermine le prix de l'eau destiné à couvrir les charges du service, gère le patrimoine et programme les travaux sur les ouvrages.

Au 1^{er} janvier 2020, sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, le prix de l'eau potable produite, distribuée et dépolluée s'élève à 3,15 € TTC/m³ (taxes, redevances et abonnements compris), quasiment identique à celui de l'année précédente.

Le prix de 3,15 € TTC/m³ reste inférieur au prix moyen de l'eau dans le bassin Rhône Méditerranée Corse (3,76 € TTC/m³) et en France (4,10 € TTC/m³).

Il est à noter que pour un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, pour à peine plus d'1€/jour (1,035€/jour) l'eau est livrée chez l'habitant puis collectée et dépolluée.

A - Le service public de production et de distribution de l'eau potable

La Métropole est l'autorité organisatrice garante du service public d'eau potable pour les 59 communes de son territoire dont 56 communes sont en délégation de service public (DSP Eau du Grand Lyon) et 3, confiées au Syndicat Intercommunal des Eaux du Vallon d'Azergues (SIEVA).

La Métropole est propriétaire d'un patrimoine composé de 11 sites de captage, 65 réservoirs ou châteaux d'eau, 12 153 poteaux d'incendie, et 4 108 kilomètres de conduite d'eau potable pour une production annuelle de 88,222 millions de mètres cubes par an.

Cette eau prélevée ne subit aucun traitement en amont, il lui est simplement ajouté du chlore pour garantir sa protection au cours de son acheminement dans le réseau de distribution. Des analyses régulières permettent d'en suivre la qualité. En 2019, sur l'ensemble du territoire pour les eaux brutes, traitées et distribuées 213 999 mesures ont été réalisées, dont 86 686 mesures en laboratoire au titre du contrôle réglementaire de l'ARS, dont le rapport indique que l'eau distribuée présente une très bonne qualité bactériologique.

Pour le service délégué à Eau du Grand Lyon, la Métropole de Lyon contrôle la bonne exécution de l'exploitation du service au quotidien pour l'ensemble des usagers.

La consommation d'eau pour l'ensemble des 59 communes du Grand Lyon est de 76 855 703 m³, soit 208 924 m³ d'eau potable par jour (soit une diminution de 1,3% par rapport à 2018) pour 372 730 abonnements (soit une augmentation de 1,4% par rapport à l'année précédente).

Le rendement du réseau, c'est à dire le rapport entre volume d'eau consommé et le volume produit est de 84%. Ce rendement met en évidence le volume perdu essentiellement suite à des casses de conduites, des fuites et des vols d'eau. L'objectif contractuel de 85 % n'est pas atteint cette année. Et la perte annuelle en eau s'élève tout de même à 11,4 millions de m³. Soit une augmentation de 1 million de m³ par rapport à 2018.

1° - L'exploitation du service public d'eau potable

La Métropole a choisi de déléguer à la société Eau du Grand Lyon l'exploitation du service public de production et de distribution sur 95% de son territoire. Eau du Grand Lyon, est une filiale de Veolia. Ce contrat qui prendra fin le 31/12/2022 s'est traduit, pour les 367 926 abonnés concernés, par une baisse du prix de l'eau.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix du mètre cube d'eau potable payé par l'utilisateur, comprenant une part Métropole et une part délégataire pour l'abonnement et pour la consommation, s'établit à 1,7251 € HT par mètre cube (prélèvements pour tous organismes compris). Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 m³, la part eau potable de la facture semestrielle de référence s'élève, abonnement et tous prélèvements pour tous organismes compris, à 109,20 € TTC (TVA à 5,5 % sur l'ensemble des postes).

L'activité de l'année 2019 a été marquée par :

- Le déploiement du télérelevé sur l'ensemble du territoire, outil majeur de modernisation du service d'eau potable ;
- Le déploiement du logiciel Parapluie, logiciel gratuit pour gérer les eaux pluviales produites par les aménagements ;
- L'innovation technique avec une vanne XXL pour curer les réseaux qui ont du mal à se vider depuis des années ;
- La station de traitement des eaux usées Aqualyon la Feysine est productrice de biogaz, une illustration très concrète d'économie circulaire vertueuse.

Outre ces faits marquants, il est constaté une faible hausse des recettes de 1 % due notamment aux travaux d'Eau du Grand Lyon et une relative augmentation des produits de ventes d'eau.

Enfin au niveau des actions de solidarité locale, 674 196 € ont été engagés par les partenaires pour le dispositif Solidarité eau qui concerne les personnes et familles en difficulté. Et au niveau de la solidarité internationale, le fond eau a financé 27 projets situés pour la plupart sur le continent africain. Le montant attribué s'élève à 400 000 € pour la Métropole et 533 600 € pour Eau du Grand Lyon.

2° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe des eaux

En 2019, la Métropole de Lyon a réalisé 16,862 M€ HT d'études et de travaux (16,394 M€ HT l'année précédente), dont 13,235 M€ HT au titre des travaux sur les réseaux d'eau potable et réservoirs, 3,250 M€ HT au titre de la sécurité de la ressource et de la production, 0,364 M€ HT pour la sécurité de la distribution et 0,013 M€ HT pour des études informatiques.

Dans le cadre de leurs obligations contractuelles de renouvellement, les délégataires ont dépensé 16,962 M€ HT décomposé de la manière suivante :

- 14,820 M€ HT pour le renouvellement des équipements (Ressources, Usines primaires de production d'eau, Stations relais et réservoirs, Réseaux et Divers...)
- 2,142 M€ HT pour les travaux de 1^{er} établissement (capteurs de recherches des fuites, télé-relevés, nouveaux postes de comptage...)

Ce sont donc 33,824 M € HT d'investissements (contre 45,79 M € HT l'année précédente) réalisés par la Métropole et les délégataires en charge de l'exploitation du service dans le cadre de leurs engagements contractuels de renouvellement sur les réseaux et installations du service public d'eau potable.

B - Le service public d'assainissement collectif

La Métropole est propriétaire de 3 379 kilomètres de réseau d'égouts, 79 stations de relevage, 443 déversoirs d'orage, 54 stations de mesure, 222 dessableurs, plus de 600 bassins de retenue ou d'infiltration des eaux pluviales et 12 stations de traitement des eaux usées (7 exploitées en régie et 5 en marché d'exploitation) qui permettent de traiter jusqu'à 485 000 m³ d'eaux usées par jour.

La valorisation des boues des stations de traitement des eaux usées est conforme à la réglementation. 83,6 % des boues sont incinérées. Le compostage est l'une des filières de valorisation des boues de Saint-Fons et de la Feysine soit 10 % des quantités totales.

1° - L'exploitation du service public d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif est géré en régie par la Métropole. Il est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Métropole sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement collectif.

Au 1er janvier 2020, le taux de la redevance assainissement est de 1,0265 € HT/m³ applicables aux consommations de l'année 2020, il était de 1,0254 € HT/m³ au 1er janvier 2019 et 1,0150€ HT/m³ au 1er janvier 2018). La redevance d'assainissement collectif est facturée par le distributeur en charge du service délégué de distribution d'eau potable. En 2019, le produit de la redevance d'assainissement collectif et non collectif s'établit à 75,960 M€ (97,681 M€ en 2018 et 70,875 M€ en 2017).

Les abonnés assujettis correspondent ainsi aux usagers dont l'habitation est raccordée au réseau public d'assainissement qui donne lieu à la perception de la redevance assainissement collectif.

2° - L'exploitation du service public d'assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé au 1^{er} janvier 2006 et compte 4 310 installations en service identifiées fin 2019.

En 2019, 50 contrôles de conception et 10 contrôles de réalisation ont été effectués. Au total, 132 instructions d'urbanisme ont été menées dans les délais réglementaires.

3° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe de l'assainissement

En 2019, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, la Métropole de Lyon a réalisé 45,008 M € d'investissements (contre 34,883 M€ HT l'année précédente) au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux dont :

- la construction des réseaux, branchements et relèvements : 38,126 M€ HT,
- des études et travaux sur les 12 stations d'épuration : 4,461 M€ HT,
- diverses études, de l'informatique, des matériels et des bâtiments : 2,421 M€ HT.

Concernant les recettes, la réalisation de 525 branchements à l'égout a rapporté 2,643 M € HT, sachant que le coût moyen d'un branchement est de 6 506 € HT (contre 4 965 € HT en 2018). Ce dernier est impacté par la nature des branchements réalisés ainsi que par la proportion entre branchements collectifs et individuels sur l'année.

En 2019, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a octroyé 6,262 M € de primes d'épuration (contre 7,69 M € l'année précédente) et 0,296 M€ de financements (contre 1,493 M€ l'année précédente), sous forme de subventions à la Métropole de Lyon, pour ces travaux sur les réseaux d'assainissement et stations d'épuration.

C - La situation de Saint Genis Laval.

À titre d'information, concernant Saint Genis Laval, on note au 31 décembre 2019, 5 495 abonnés pour l'eau potable.

Par ailleurs, la Commune, dans le cadre de sa politique de développement durable, participe au rendement du réseau par la mise en œuvre de la récupération des eaux pluviales à la nappe phréatique et au sein des bâtiments communaux. Ainsi, 9 cuves de récupération d'eau sont désormais implantées sur la commune, la capacité totale de ces cuves est de 430 m³ pour une économie d'eau estimée à environ à 600 m³. Ces cuves permettent principalement l'arrosage des espaces verts (massifs...) dont la toiture végétalisée du gymnase l'Équinoxe.

Le rapport annuel 2019 complet sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est consultable sur le site de la Métropole www.grandlyon.com.
Un exemplaire est mis à la disposition du public en mairie.

Vu le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole de Lyon ;

Vu l'avis de la commission 2 « Aménagement durable, cadre de vie, urbanisme, mobilités, transition écologique » du 18 mai 2021 ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Frédéric RAGON**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.